

Mais s'il induisait intentionnellement la Chambre en erreur, je prie humblement Votre Honneur de dire si je suis a priori recevable à poser la question de privilège au sujet des tentatives évidemment faites par le ministre pour induire la Chambre en erreur. Si vous répondez par l'affirmative, je proposerai que l'affaire soit renvoyée au comité permanent compétent.

Mme le Président: Je pense pouvoir trancher immédiatement. Le député reconnaîtra sûrement que la question de savoir si le ministre était au courant ou s'il pouvait faire la déclaration qu'il a faite à la Chambre en réponse à la question du député constitue matière à débat. Il n'est pas interdit à un ministre de changer d'avis. Il n'est peut-être pas en mesure d'annoncer une décision, et c'est au ministre qu'il revient d'exposer la chose comme il l'entend. Son sort dépend de la façon dont il traite de ces questions à la Chambre. Il y a donc là matière à débat. Je ne vois pas qu'il y ait là matière à privilège, et je ne trouve pas que la question soit recevable à priori.

M. Paproski: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de cette question de privilège, si on me le permet . . .

Mme le Président: A l'ordre. Non, le député ne peut revenir sur la décision. J'ai déjà tranché, et je ne puis rien entendre d'autre sur cette question. Le député connaît le Règlement. J'applique le Règlement que les députés se sont voté.

M. Paproski: Madame le Président, j'invoque le Règlement, j'aimerais parler d'une chose concernant la question de privilège précédente. Les questions sont simplement voisines.

Beaucoup de Canadiens disent que le ministre de la Santé et du Sport amateur a menti quand il a fait cela.

Mme le Président: A l'ordre. Le député se lance dans un débat et parle directement d'une question sur laquelle j'ai tranché. Je regrette de ne pouvoir l'entendre.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES ANNÉES 80

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité spécial des perspectives d'emploi pour les années 80.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

Pétitions

[Français]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

DÉPÔT DU 2^e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Herb Breau (Gloucester): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité spécial constitué pour faire fonction de groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DES DÉCRETS DU CONSEIL ÉTABLISSANT LA LISTE DES MINISTRES SUPPLÉANTS ET CELLE DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je dépose copie d'un décret du conseil établissant une liste de ministres suppléants ainsi que copie de la liste des membres des comités du cabinet. Pour la commodité des députés, je propose que les deux listes soient imprimées en annexe au hansard d'aujourd'hui. Je dépose également copie du décret du conseil désignant les secrétaires parlementaires.

● (1530)

Mme le Président: La Chambre consent-elle à ce que tous ces documents soient imprimés et annexés au hansard?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

[Note de l'éditeur: Les décrets du conseil susmentionnés figurent à l'appendice "A".]

* * *

PÉTITIONS

M. ROCHE—L'ABANDON DES SERVICES FERROVIAIRES DE VIA RAIL À EDMONTON

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je demande la permission de présenter une pétition qui se veut une protestation contre la décision du gouvernement de mettre fin au service VIA RAIL transcontinental à Edmonton. Cette pétition, portant la signature de 30 000 habitants d'Edmonton, a été l'initiative du club Kinsmen d'Edmonton et a été remise en septembre au groupe de travail de VIA Rail du Parti progressiste conservateur. C'est la pétition la plus importante qu'Ottawa ait jamais reçue de la capitale albertaine. Par cette pétition, on demande au gouvernement d'annuler cette décision, ce qui est d'autant plus urgent qu'il ne reste plus que 31 jours avant sa mise en application.